

7 SPACE
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 150 rue Galliéni
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
889 681 797 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 24 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 24 mars

La société EVACY TECHNOLOGY,

Société par actions simplifiée, au capital de 789 990,00 € euros dont le siège social est 7 rue Auber, 75009 PARIS immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS, sous le numéro 510 276 280 représentée par Julien SANTINA, son Président.

Propriétaire de la totalité des 10 000 actions de 1 euro chacune composant le capital social de la Société 7 SPACE,

Associée unique de ladite société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'objet social de la société
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIÈRE DECISION - MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

L'Associé Unique décide d'étendre l'objet social aux activités suivantes :

- L'exploitation d'espaces de coworking, la location de bureaux et d'espaces de travail privatifs ou partagés, de salles de réunion, de réception, nécessaires pour l'exercice des activités de coworking et de domiciliation d'entreprises, la fourniture de services associés aux activités de coworking et de domiciliation d'entreprises aux utilisateurs de ces activités.

En conséquence, l'article 4 « Objet » des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4. OBJET

La Société a pour objet tant en France qu'à l'étranger :

- La conception, la réalisation, la détention, l'exploitation, la commercialisation, la gestion et le maintien en condition opérationnelle d'espaces techniques notamment de centres de données « Data Center » pour son compte ou celui de tiers ;

23

- L'exploitation d'espaces de coworking, la location de bureaux et d'espaces de travail privatifs ou partagés, de salles de réunion, de réception, nécessaires pour l'exercice des activités de coworking et de domiciliation d'entreprises, la fourniture de services associés aux activités de coworking et de domiciliation d'entreprises aux utilisateurs de ces activités.
- Le conseil, la gestion et l'exploitation d'infrastructures télécoms ainsi que la formation aux dites infrastructures et équipements associés ;
- Toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, mobilières ou immobilières, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la Société, son extension et son développement ;
- la participation à toutes entreprises ou sociétés, françaises ou étrangères, créées ou à créer, ayant un objet social se rattachant, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupements d'intérêt économique.

Cette décision est adoptée.

DEUXIÈME DECISION - DELEGATION DE POUVOIR

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné au registre prévu par la loi.



L'associée unique
EVACY TECHNOLOGY